



CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET D'ACCUEIL DES GROUPES

PRÉAMBULE

La réservation est obligatoire pour toute visite de groupe constitué (établissements scolaires, associations...)

1. OFFRES POUR LES GROUPES

La Maison d'Izieu propose plusieurs types d'activités pour les groupes :

- Visites accompagnées
- Visites accompagnées avec ateliers
- Circuits "sur les traces de..."
- Visite accompagnée et rencontre avec un artiste *
- Visites accompagnées en langues étrangères
- Parcours inter-musées

Le descriptif de ces activités est disponible sur le site internet de la Maison d'Izieu, via les liens suivants :

- **Pour les groupes scolaires :**

<https://www.memorializieu.eu/pedagogie-et-formation/scolaires/visites/>

- **Pour les groupes venant en dehors du cadre scolaire :**

<https://www.memorializieu.eu/visiter/autres-groupes/>

1.1 Visite(s)

Les groupes souhaitant effectuer une visite accompagnée (2 heures) devront être présents à la demi-journée.

Certaines activités sont cumulables au sein d'une même journée avec une pause déjeuner d'1 heure non comprise :

- Visite accompagnée + atelier (2 h + 2h)
- Visite accompagnée et rencontre avec un artiste* (2h + 2h)
- Visite accompagnée + rencontre avec un artiste + atelier (sur demande spécifique) (2h+2h+2h)
- Circuit "Sur les traces de..." (minimum 4h)

**La rencontre doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique mené tout au long de l'année scolaire.*

La réservation ne sera possible qu'après validation de ce projet par l'équipe de la Maison d'Izieu.

Si l'artiste demandé(e) par le groupe n'est pas disponible aux dates demandées ou ne devait finalement pas être présent(e), un atelier dont la thématique est la plus proche sera proposé : « Art et Shoah » ou « Shoah et cinéma ».

La répartition des activités du groupe au sein de la journée est déterminée par la Maison d'Izieu en fonction des autres groupes et visiteurs présents sur le site.

1.2 Atelier(s) :

- Le service recherche et médiation se tient à la disposition des groupes qui souhaiteraient être accompagnés dans le choix de la thématique d'atelier. (Lundis, mardis et mercredis de 16h à 17h : 04 79 87 21 05, choix n°4)
- La sélection d'une thématique d'atelier est obligatoire pour valider la réservation. Il est possible de changer la thématique de l'atelier jusqu'à 15 jours calendaires maximum avant la venue. Passé ce délai, ce sera la thématique d'atelier initialement choisie qui sera présentée lors de la venue. Pour demander la modification d'un thème d'atelier, il est nécessaire d'adresser un mail au service réservations : reservation@memorializieu.eu.

1.3 Projets spécifiques :

Pour les groupes menant des projets très spécifiques ou des publics demandant un accompagnement particulier, il est possible sur demande et en fonction des disponibilités de faire venir un membre du service recherche et médiation dans l'établissement en amont de la venue, pour préparer la visite, l'atelier ou la rencontre à venir.

La Maison d'Izieu proposant des visites complètes et adaptées, la distribution de questionnaires durant celles-ci n'est pas autorisée.

2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION

Les réservations s'effectuent uniquement en ligne par le biais d'un formulaire disponible sur le site internet de la Maison d'Izieu, accessible via l'adresse suivante :

<https://memorializieu.typeform.com/to/ezuGTV>

Aucune réservation ne sera prise par téléphone, à l'exception de celles des groupes qui ne disposeraient pas d'une connexion Internet. Pour ceux-ci, la réservation pourra s'effectuer en contactant le service réservations aux jours et horaires d'ouverture.

Les formulaires incomplets ne pourront pas être pris en compte.

Il est demandé à chaque groupe de désigner au moment de la réservation au moins une personne responsable du groupe lors de la venue sur le site. Cette personne sera l'interlocutrice de la Maison d'Izieu le jour de la venue.

Les demandes de réservation s'effectuent selon le déroulé suivant :

1. Le groupe formule une demande de réservation à l'aide du formulaire en ligne, accessible via le lien suivant : <https://memorializieu.typeform.com/to/ezuGTV>
2. La Maison d'Izieu étudie la demande, établit le bon de commande correspondant au groupe, ou le recontacte si les éléments indiqués dans le formulaire ne sont pas réalisables.

3. Une fois la date et les activités déterminées entre le groupe et la Maison d'Izieu, la Maison d'Izieu adresse le bon de commande au groupe. Pour nous retourner le bon de commande, vous disposez d'un mois calendaire maximum après la date d'envoi de ce bon de commande par la Maison d'Izieu (ou 1 mois maximum après la date de la rentrée scolaire pour les groupes ayant formulé leur demande lors de l'année scolaire précédente).
4. La réservation est définitivement validée par le renvoi du bon de commande signé à la Maison d'Izieu et par le paiement d'un acompte de 30% ou, pour les établissements publics, l'engagement du paiement de 30% du prix global.

Les groupes certifient également disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'établissement ou de la structure.

Sans règlement ou engagement en bonne et due forme reçu dans ce délai, la réservation est annulée et la date est rendue de nouveau disponible pour une autre réservation.

A compter de cette étape, l'acompte ou l'engagement du paiement vaut commande. L'acompte n'est pas remboursable au client et l'engagement du paiement est acquis au musée, sauf si l'annulation de la réservation provient de la Maison d'Izieu, ou d'un cas de force majeure.

Pour les règlements d'acompte par virement, nous vous remercions de libeller votre virement comme suit : ACOMPTE + NOM DU GROUPE OU DE L'ETABLISSEMENT. Nous vous remercions également de nous adresser par mail à l'adresse reservation@memorializieu.eu un justificatif de ce virement, ou, pour les établissements publics, le bon de commande signé par l'ordonnateur.

Conseils :

Pour les groupes qui le souhaitent, il est possible d'établir une demande de devis sans date.

Pour les responsables de groupe qui souhaitent venir avec plusieurs groupes sur plusieurs dates, merci de remplir un formulaire par groupe et par date souhaitée.

3. JOURS ET HEURES DE RÉSERVATION POUR LES GROUPES

Il est possible pour les groupes de réserver une activité du lundi au vendredi (hors jours fériés) durant les heures d'ouverture de la Maison d'Izieu.

3.1 Pour les groupes scolaires :

L'arrivée sur le site est possible entre 9h10 et 10h30 le matin. Les demandes de réservation impliquant une arrivée du groupe après 10h30 ne seront pas prises en compte.

Pour les groupes présents uniquement l'après-midi, l'arrivée sur le site est possible à partir de 13h.

3.2 Pour les autres groupes (hors scolaires) :

Les réservations pour une visite accompagnée sont possibles du lundi au vendredi (hors jours fériés) en priorité sur le créneau 15h-17h : les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur un créneau 13h-15h ou 15h-17h les mercredis après-midi.

3.3 Week-ends et jours fériés :

Il est possible pour les groupes de réserver une visite accompagnée les dimanches et jours fériés lorsque la Maison d'Izieu est ouverte, aux conditions suivantes :

- Les groupes ne doivent pas excéder 30 personnes
- L'heure du début de visite devra être impérativement fixée à 10h (pas de réservation possible les samedis - hors jours fériés - de septembre à juin)
- Aucun atelier n'est assuré les week-ends et jours fériés

Pour les groupes de plus de 30 personnes : visite accompagnée possible dans les conditions exposées ci-après et moyennant un coût forfaitaire supplémentaire de 200€.

Dans ces deux cas, des conditions tarifaires particulières sont appliquées. Pour connaître le détail de ces tarifs, se reporter à la rubrique « conditions tarifaires ».

4. HEURE D'ARRIVÉE/RETARD/DÉPART ANTICIPÉ DES GROUPES

4.1 Heure d'arrivée

Les horaires des créneaux réservés pour une visite et/ou un atelier comprennent la durée de l'activité plus quinze minutes à l'arrivée des groupes pour l'accueil, les renseignements, le traitement des données administratives, une pause toilettes, etc.

La première heure d'arrivée est fixée à 9h10 et jusqu'à 10h30 maximum le matin et à partir de 13h jusqu'à 14h45 maximum l'après-midi (selon horaires d'ouverture du mémorial)

Les horaires d'arrivée et de départ définis entre la Maison d'Izieu et le groupe seront inscrits sur le bon de commande qui doit être signé bon pour accord et retourné dans les délais impartis.

4.2 Retard

- En cas de retard mineur, il est impératif de prévenir le mémorial en appelant le 04.79.87.21.05 (choix n°2).

Quel qu'en soit le motif, la Maison d'Izieu se réserve le droit d'adapter les activités pour respecter l'heure initialement prévue de fin des activités. Aucun remboursement ni réduction ne sont accordés en cas de retard mineur.

- En cas de retard important dû à une cause extérieure et imprévisible (hors cas de force majeure), entraînant l'annulation de toutes les activités, la Maison d'Izieu s'efforcera de proposer au groupe une date de substitution en fonction des disponibilités du planning.

Dans ce dernier cas, l'acompte de 30% reste acquis à la maison d'Izieu, le client devant de nouveau payer 100% de la prestation pour la date de substitution.

4.3 Départ anticipé

Si, pour une quelconque raison, le groupe demande à partir avant l'horaire prévu, la durée de l'activité sera réduite.

Pour éviter cela, il est recommandé aux responsables de groupe de se munir du bon de commande ou de tout autre document faisant état de leur accord avec l'autocariste auquel ils ont fait appel. Ce document ferait foi en cas de demande de départ anticipé de la part du chauffeur.

5. CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES GROUPES

5.1 Pour les groupes scolaires :

- Groupe de 16 personnes et plus, étant précisé que par activité, chaque groupe ne peut excéder 30 élèves » :
 - Forfait visite accompagnée : 90 €
 - Forfait visite accompagnée avec atelier : 150€
 - Forfait visite participative : 150 €
 - Forfait visite accompagnée avec témoin : 180€ + frais de déplacement 150€ (sur projet)
 - Forfait visite avec rencontre d'un artiste : 180€ + frais de déplacement 150€

- Demi-groupe jusqu'à 15 élèves maximum
 - Forfait visite accompagnée : 60 €
 - Forfait visite accompagnée avec atelier : 100€

- Accompagnateurs :
 - Pour les primaires et établissements spécialisés : un accompagnateur gratuit pour 10 élèves
 - Pour les collèges, lycées et autres établissements scolaires : un accompagnateur gratuit pour 15 élèves
 - Assistants de vie scolaire et chauffeurs de bus : entrée gratuite

- Parcours inter-musées Mémorial de la Shoah/Maison d'Izieu :
75€, comprenant une visite et un atelier (hors coût supplémentaire d'une salle hors-sac), à régler à chaque institution.
Possibilité d'aide financière pour les déplacements : voir auprès de chaque institution.

- Parcours inter-musées avec le MAHJ, le MRDI/Les Milles ou partenariat avec le barrage de Génissiat :
Ce sont les tarifs pour les groupes scolaires cités plus haut qui s'appliquent

- Intervention extérieure : venue d'une personne du mémorial dans l'établissement en amont de la visite :
100€ par intervention + prise en charge par l'établissement des frais de transport selon l'indemnité kilométrique en vigueur.

- Demandes spécifiques :
Pour toute demande n'entrant pas dans le cadre des offres exposées ci-dessus, contacter le service réservation de la Maison d'Izieu au 04 79 87 25 01 (choix n°3) de 14h à 17h.

5.2 Autres groupes (hors scolaires) :

- Groupe de moins de 15 personnes :
 - Les tarifs pour les individuels s'appliquent

- Groupe de 15 à 24 personnes :
 - Forfait visite accompagnée : 150 €

- Groupe de 25 à 35 personnes :
 - Forfait visite accompagnée : 180 € par groupe

Au-delà de 35 personnes, dédoublement des groupes et application du tarif ci-dessus.

5.3 Réservation de salle(s) pour les groupes :

- Salle hors-sac : 0,50 € par personne
- Forfait nettoyage salle de travail en autonomie : 30 €

Toute salle réservée sera facturée. Le montant de la réservation d'une salle hors-sac est dû par les groupes en ayant réservé une, même si ceux-ci décident une fois sur place de déjeuner en extérieur ou en dehors du site.

Pour des raisons d'espace, les groupes présents uniquement une demi-journée sur le site ne peuvent pas réserver de salle hors-sac.

En fonction des demandes, les groupes acceptent de partager la salle hors-sac qui leur a été attribuée avec un autre groupe, étant entendu que la Maison d'Izieu s'engage à ne jamais dépasser la jauge autorisée pour chacune des salles hors-sac.

Il est demandé aux groupes d'empiler les chaises, de ranger et de balayer la salle mise à disposition pour leur repas.

Dans un souci de préservation du site et de son environnement naturel, la Maison d'Izieu n'est pas en mesure de collecter vos déchets. Il est demandé aux groupes d'emporter leurs déchets à l'issue de leur visite.

Les pique-niques sont autorisés dans le verger situé derrière la maison, seul emplacement prévu à cet effet sur le site. Il est demandé aux responsables du groupe de bien faire respecter cet emplacement. En cas de non-respect, l'équipe de la Maison d'Izieu se réserve le droit de faire déplacer les groupes pendant leur repas.

5.4 Autres prestations :

- Visites et / ou ateliers en langues étrangères

Selon la langue souhaitée, la personne référente est mise en relation avec le groupe après la demande de réservation :

- Pour les groupes anglophones : Sandy Lozano / slozano@memorializieu.eu
- Pour les groupes hispanophones : Aline Chaumont / achaumont@memorializieu.eu
- Pour les groupes italo-phones : Marie Pellegrini / mpellegrini@memorializieu.eu
- Pour les groupes hébréophones : Virginie Genest / vgenest@memorializieu.eu
- Pour les groupes germanophones : volontaire@memorializieu.eu

6. CONDITIONS D'ACCUEIL ET ÂGE MINIMUM

Pour des raisons de sécurité, le site doit respecter une capacité d'accueil limitée à 150 personnes simultanément. Ainsi, le mémorial se réserve le droit de refuser des personnes non prévues au moment de la réservation si cette capacité venait à être dépassée.

6.1 Âge minimum

Les activités sont proposées pour les groupes à partir du CM1.

6.2 Comportement attendu sur le site

La Maison d'Izieu est un lieu de mémoire. Il est demandé à ce titre à chaque personne présente sur le site d'avoir un comportement approprié.

Pour sensibiliser les participants à leur venue à Izieu, un document intitulé « bienvenus à la Maison d'Izieu » est adressé à chaque responsable de groupe après la validation définitive de la réservation.

Ce document recense les comportements admis et encouragés sur le site et ceux qui ne le sont pas. Il est demandé à chaque responsable de groupe de remettre ce document à tous les participants préalablement à la venue sur le site.

Quelle qu'en soit la raison, aucun élève ou groupe d'élèves ne peut se retrouver seul sur le site, sans surveillance d'un(e) responsable ou d'un(e) accompagnateur(trice) : les responsables de groupe sont ainsi tenus d'être présents en permanence avec leur groupe durant la présence sur le site.

La présence de participants du groupe dans la Maison ou dans l'exposition durant le temps méridien n'est pas permise.

En cas de comportement irrespectueux d'un ou plusieurs membres du groupe, la Maison d'Izieu se réserve le droit d'interrompre l'activité.

6.3 Dommages causés par le groupe sur le site

Tout dommage causé par une ou plusieurs personnes des groupes accueillis fera l'objet d'une refacturation à l'organisateur concerné, sur présentation d'un devis de réparation.

6.4 Annulation de réservation et modalités de règlement

- **Annulation de réservation** : En cas d'annulation ou de non-venue n'entrant pas dans le cadre d'un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence, l'acompte reste dû à la Maison d'Izieu. Toute demande d'annulation doit être faite auprès du service des réservations : reservations@memorializieu.eu. Pour les établissements ayant versé un acompte, celui-ci ne sera pas remboursé. Pour les établissements publics, un montant de 30% du prix global est facturé. Le solde lui n'est pas demandé.
- **Règlement** : Le solde est versé le jour de la venue, selon les tarifs définis par le bon de commande.
Pour les établissements publics, le règlement du solde est possible par mandat administratif à 30 jours à compter de la date de la visite. Si le règlement a lieu au-delà de ce délai, il sera appliqué à l'établissement des pénalités de retard au taux en vigueur.
- **Modes de règlements** :
 - Virement
 - Mandat administratif (pour les établissements publics uniquement)
 - Carte ou chèque bancaire
 - Espèces
 - Pass Région*
 - Chèques vacances

** Les groupes scolaires souhaitant utiliser le Pass Région dans le cadre de leur visite à la Maison d'Izieu peuvent procéder au paiement à distance depuis leur établissement ou sur place à la Maison d'Izieu. Le paiement n'est pas possible a posteriori. La Maison d'Izieu n'est pas habilitée à rembourser les billets réglés par Pass Région.*